



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Soulagement pour les entreprises

Entre levée de l'obligation de télétravail, assouplissement massif du port du masque au travail et hausse générale des capacités d'accueil dans les commerces et restaurants, les entreprises entrevoient enfin le bout du tunnel. Toutes les difficultés n'étant pas pour autant écartées, il faut continuer à soutenir les entreprises et les personnes les plus durement touchées. L'adaptation des mesures en matière d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) va dans ce sens. Il s'agit de préserver l'emploi et de garantir des conditions favorables à une reprise de l'activité.

La FER salue la décision du Conseil fédéral de lever l'obligation générale de télétravail. Cette annonce était attendue avec impatience par les milieux économiques. Elle va permettre aux entreprises d'organiser leur fonctionnement avec flexibilité et de redémarrer leurs activités de manière durable.

La hausse des capacités d'accueil des magasins, des restaurants, des établissements de sport et de loisir est unanimement saluée par les professionnels. Il en va de même de la simplification et de l'harmonisation des règles applicables aux manifestations. Pour Ivan Slatkine, président de la Fédération des Entreprises Romandes (FER), «Les entreprises sont soulagées de pouvoir enfin espérer tourner la page et recommencer à fonctionner librement, sans contraintes superflues. Il en va de leur capacité à redémarrer leur activité de manière durable. Et donc d'assurer les emplois.»

La FER avait pris position en faveur de la prolongation de la durée de l'indemnisation en cas de RHT et de la procédure simplifiée qui doivent bénéficier aux apprentis et aux personnes exerçant un emploi de durée limitée ainsi qu'aux travailleurs sur appel ayant un contrat de travail à durée indéterminée.

Un sondage effectué mi-juin auprès de plus de 1000 entreprises genevoises, dont les résultats ont été communiqués à la presse et aux autorités vendredi passé, révélait de fortes attentes en faveur d'assouplissements conséquents. Blaise Matthey, secrétaire général de la FER : «Nous sommes soulagés des décisions prises aujourd'hui par le Conseil fédéral. Elles dépassent les propositions plus prudentes des entreprises qui démontraient une volonté de participer activement à l'effort collectif pour enrayer la pandémie. Les nouvelles sur le plan sanitaire étant meilleures qu'attendues, les décisions de ce jour sont parfaitement censées et représentent un profond soulagement pour les entreprises.»

#### La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

#### Contacts:

**Ivan Slatkine**, président – 079 301 40 84 – [ivan.slatkine@fer-dg.ch](mailto:ivan.slatkine@fer-dg.ch)

**Blaise Matthey**, secrétaire général – 079 628 11 91 – [blaise.matthey@fer-dg.ch](mailto:blaise.matthey@fer-dg.ch)